

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports  
Service des ports  
0413312132

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Port départemental de Carro : présentation du rapport du délégataire pour l'année 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a confié une délégation de service public (la gestion des activités de plaisance du port de Carro) à la Société d'Economie Mixte d'Organisation et de Gestion des Equipements Touristiques de la Ville de Martigues (SEMOVIM). Conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, ce contrat a été prorogé par avenant jusqu'au 4 août 2018.

Au terme d'une nouvelle procédure de concession, la SEMOVIM a été retenue comme concessionnaire pour une durée de 5 ans à compter du 5 août 2018.

La SEMOVIM est en charge de l'entretien du domaine délégué, de la gestion des emplacements, de la gestion de l'outillage (la grue étant indisponible, aucune prestation de carénage n'a pu être proposée en 2017) et de l'animation du port.

Ces missions sont assurées par une équipe de 13 personnes qui maîtrise tous les métiers liés à la gestion portuaire et intervient sur l'ensemble des ports gérés par la SEMOVIM.

En 2017, la SEMOVIM a dégagé un bénéfice de 881 674€ mais l'activité de plaisance du port de Carro a été déficitaire (-27 191€).

La redevance versée au Conseil Départemental au titre de l'année 2017 s'élève à 38 101€

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit produire chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes.

La Direction du contrôle de gestion du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a donné quitus au rapport présenté par la SEMOVIM en date du 19 octobre 2018.

Le présent rapport propose de prendre acte du rapport du délégataire du port de Carro pour la partie affectée à la plaisance pour l'année 2017.

Ce rapport est sans incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

